

J. P. CALLU

MONNAIES DE COMPTE ET MONNAIES REELLES: L'*OSTRACON* 54 DE DOUCH

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 79 (1989) 73–79

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn



MONNAIES DE COMPTE ET MONNAIES REELLES:  
L'OSTRACON 54 DE DOUCH

Depuis 1976 une fouille de IFAO travaille sur le site de Douch à quelque 230 km de l'Ouest du Nil et à l'extrémité méridionale de l'oasis de Khargeh. On y retrouvé un temple fortifié qu'occupa au Bas Empire un détachement de soldats chargés de contrôler l'accès du *limes*. En réalité, la piste vers le Sud ne connaissait pas de trafic et les liaisons se faisaient vers l'Est, en direction du fleuve.<sup>1</sup> Parmi les *ostraca* qui témoignent ainsi de la présence de l'armée, un, le no. 54, mérite d'être mieux connu des numismates.

On commencera par en donner le texte tel qu'ont bien voulu nous le transmettre les auteurs de la publication.<sup>2</sup>

Πρ(ὸς ? Σανσινῶ  
δι(ὰ) προα(ιρετῶν ?) (τάλαντα) υ νούμ(μια) ις  
ἀπὸ τοῦ κεφ(αλαίου) (τάλαντα) Α  
[...].  
5 γί(νεται) (τάλαντα) Αυ νούμ(μια) ις  
ἐν Πμ(ουν ?) ησα (τάλαντα) τ  
ὀμ(οίως) ἐν Πμ(ουν ?) η . . (τάλαντα) ρ νούμ(μια) θ  
ὀμ(οῦ) (τάλαντα) Α ρ  
ὀμοί(ως) θλασμ( ) σχοινία Ε (τάλαντα) Α  
10 ὀμοί(ως) ὑπὲρ κρέ(ως) λι(τρῶν) ε (τάλαντα) ψν  
Ψεντεσαῶϊς (τάλαντα) ρ  
Σαραπίων . [ . . . ]ω( ) (τάλαντα) Αυ  
γί(νεται) (τάλαντα) Ε[χ].

Trop d'incertitudes dissuadent de proposer une traduction mais l'économie du texte ne fait pas difficulté : à deux comptes partiels qui additionnent succède un complément - où figure notamment le prix de la livre de viande -, ce qui amène un total définitif à moitié restitué.

<sup>1</sup> M.Reddé, Une ville romaine dans le désert occidental d'Egypte: Douch, RA, 1988, p.215-220.

<sup>2</sup> H.Cuvigny et G.Wagner, Les ostraca grecs de Douch (O.Douch I), IFAO, Le Caire, 1986: no. 54, p.34 (à corriger par O.Douch II p.88 et O.Douch III à paraître. Nous remercions Mlle H.Cuvigny de nous avoir fait connaître ce texte capital.)

En se contentant d'aligner les chiffres, on obtient les séquences suivantes:

- a)                           400 talents + 16 noummia  
                                   1 000 talents  
                           soit a: 1 400 talents + 16 noummia
- b)                           300 talents  
                                   100 talents + 9 noummia  
                           soit a+b: 1 900 talents
- c)                           1 000 talents  
                                   750 talents (pour 5 livres de viande)  
                                   900 talents  
                                   1 050 talents  
                           soit a + b + c: 5[600] talents

La troisième section du texte aura son importance pour la datation, mais, dès les deux premières, l'équation fondamentale est établie, et la restitution finale va de soi.

En effet, si 1 800 talents ( $400 + 1\ 000 = 1\ 400 + 300 + 100$ ) + 25 *noummia* (16 + 9) égalent 1 900 talents, il s'en suit que 100 talents égalent 25 *noummia*, c'est-à-dire qu'il faut 4 talents pour obtenir un *noummion* - en latin, un *nummus*. Mais, comme un talent vaut 6 000 drachmes, autrement dit 1 500 deniers, le *nummus* est coté à 6 000 deniers.

Ce résultat, indiscutable, ancre solidement toute la réflexion sur l'histoire monétaire du Bas Empire, car il prouve qu'à un moment donné il y eut un'équilibre assez durable pour qu'entre la monnaie de compte traditionnelle, le talent, et le *nummus*, monnaie réelle représenté par un module déterminable parmi les espèces en circulation, pût être institué un barème de conversion à l'abri des fluctuations.

Le *nummus*, un mot étranger qui à Douch est explicable par la petite garnison, est plutôt rare dans les *papyri* en compagnie du talent et, jusqu'à présent, le numismate ne disposait, semble-t-il, que d'une seule indication: dans le P.Strasb. 183,<sup>3</sup> une vente est effectuée pour un talent et 40 *nummi*. Manifestement, il n'y a pas superposition avec l'O.Douch 54, car, au lieu d'être un sous-multiple, le quart du *nummus*, le talent s'y montre l'équivalent de plus de 40 *nummi*, peut-être 60 *nummi*, et alors, on aurait affaire à un *nummus* de 25 deniers ( $1\ 500 : 60$ ), tel qu'on en a présumé l'existence quelques mois en 301, ou, plutôt, de 312 à 320 en Egypte.<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Deux autres documents, du début du IV<sup>e</sup> S., le P.Grenfell 75 (305) et le SB 5679 mentionnent des sommes exprimées selon le système du talent mais maniées ἐν νούμμοις.

<sup>4</sup> J.P.Callu et J.N.Barrandon, L'inflazione nel IV secolo: il contributo delle analisi, 295-361, in Società romana e impero tardoantico, I, Rome, 1986, p.559-599 et 801-814 (voir aussi Hommes et richesses I, ed. C.Morrisson et J.Lefort, Wetteren, 1989, p.215-229).

Cette date haute n'est pas celle de l'*ostrakon* de Douch. Il suffit, pour le constater, de se reporter au prix de la viande,  $750 : 5 = 150$  talents. L'index constitué par R.Bagnall<sup>5</sup> livre immédiatement une fourchette bien plus tardive: 96 talents en 360, 200 en 390. L'espace intermédiaire peut être resserré après examen des variations du prix de l'or. Auparavant, toutefois, il faut répondre à une objection.

Aussi bien R.Bagnall, J.M.Carrié, en accord avec lui,<sup>6</sup> que nous-même, avons pensé après 350 à une valeur beaucoup plus haute pour le *nummus*: ou bien un *nummus* -myriade de 10 000 d., ou bien un *nummus-follis* - c'est notre proposition - de 12 500 d. Comment comprendre que la pièce de référence ait perdu de son pouvoir libératoire? Il est peu croyable que la relative expansion de l'*Aes* 4, soit, par transfert aux dépens de l'*Aes* 3, son concurrent, le responsable d'une baisse de la cotation.<sup>7</sup> Plutôt que du côté du poids, on s'orientera vers la politique de sincérité métallique conduite par les Valentinieniens,<sup>8</sup> puisque,

<sup>5</sup> R.S. Bagnall, Currency and Inflation in Fourth Century Egypt, Bull. of the Amer. Soc. of Papyrologists, Suppl. 5, 1985, p.43, 47 et 67 (P.Oxy. 1056 et 1753).

<sup>6</sup> J.M. Carrié, Papyrologica numismatica 1.P.Oxy. XXXIV 2729 et l'inflation monétaire autour de l'année 350, Aegyptus, 64, 1984, p.203-207.

<sup>7</sup> Auparavant les *Aes* 4 qui, en 358, remplacent les *Aes* 3, peuvent difficilement avoir déjà été des *nummi* de 6 000 deniers (Cf. art. cit. supra n. 4, p.812). La tendance d'alors n'allait pas au renforcement du *nummus*.

<sup>8</sup> M.Amandry, J.N.Barrandon, C.Brenot, J.P.Callu, J.Poirier, L'affinage des métaux monnayés au Bas Empire: les réformes valentiniennes de 364-368, NAC, 11, 1982, p.279-295; art. cit. supra n.4, p.585, n. 129. Nous ajoutons ci-dessous 15 analyses supplémentaires effectuées par l'URA 27 du CRA - CNRS (J.N. Barrandon, C.Brenot, H.Nicolet):

I) Alexandrie:

- BN	838,	RIC IX,	5 c	(367-368)	:	2,258 gr.,	0,2 % d'AR,	4,9 mg d'AR
"	9736,	"	6 c	(378-383)	:	5,221 gr.,	0,5 % "	26,2 "
"	869,	"	7	"	:	6,027 gr.,	0,53 % "	32,2 "
"	841,	"	9 a	"	:	2,879 gr.,	0,2 % "	6 "
"	16747,	"	10	"	:	2,563 gr.,	0,25 % "	6,4 "
"	836	"	13 a	"	:	1,740 gr.,	0,27 % "	4,7 "
"	857	"	16	(383-388)	:	5,113 gr.,	0,51 % "	26,4 "
"	852	"	18	"	:	6,060 gr.,	0,25 % "	15 "
"	1982/345	"	19	"	:	1,310 gr.,	0,3 % "	4 "
"	854,	"	20 ou 23	(388-395)	:	1,344 gr.,	0,16 % "	2 "
"	9712	"	21	"	:	4,900 gr.,	0,08 % "	4 "
"	16932	LRBC II,	2791-94	(395-402)	:	2,711 gr.,	0,1 % "	2,9 "

II) Antioche:

- BN	9612,	RIC IX,	42 a	(378-383)	:	5,590 gr.,	0,08 % d'AR	4,4 mg d'AR
"	9769	"	42 e	"	:	5,370 gr.,	0,32 % "	17,4 "
"	16837	"	50 a	"	:	2,390 gr.,	0,12 % "	2,9 "

Les *Aes* 2 alexandrins ont pu jusqu'en 387, à cause de refontes, atteindre encore 0,5 % d'AR, mais *Aes* 3 et 4 ne dépassent pas au maximum 0,3 %. Ces traces marquent les limites de la technique, d'autant que les chiffres sont à réviser vers le bas. Une instructive comparaison, menée à la demande de P.Bastien, le prouve; malheureusement les 6 exemplaires lyonnais analysés par l'URA 27 n'ont pu être intégrés in, Le monnayage de l'atelier de Lyon, du règne de Jovien à la mort de Jovin (363-413), Wetteren, 1987, p.110-112. Comme toutefois, P.Bastien avait fait procéder à 8 examens chimiques, on constate une tendance légère à la

mettant fin à la fiction du denier ancestral tenu pour espèce blanche, ceux-ci ont purifié le matériel monétaire: désormais l'alliage étant banni, le *nummus* devenait aussi homogène que les séries d'or et d'argent et, dépourvu de cet enrichissement qui, malgré tant de réductions drastiques, le bonifiait, il a pu sembler normal d'en revenir à une tarification plus appropriée à la qualité intrinsèque.

Sans aucun doute, cette équation: 1 *nummus* = 6 000 d. entrait malaisément dans le système du *follis* de 12 500 d., qui, introduit en Orient - et particulièrement en Egypte - par l'administration tétrarchique, hante toujours la mémoire érudite d'un Epiphane de Salamine, à la fin du IV<sup>e</sup> S.<sup>9</sup> Le nouveau *nummus* ne pouvait être une fraction simple de ce *follis*. Néanmoins rien ne s'opposait à ce qu'à partir de la transition valentinienne - les lois de purification, qui s'échelonnent de 364 à 368, n'ont dû avoir leur plein effet dans la *Pars Orientis* qu'après le long chômage qui affecte dans l'Est les officines de l'*Aes* 3 jusqu'en 379 - aient simultanément été en usage deux références comptables, l'une fondée sur une unité de 12 500, l'autre sur une de 6 000 d. Plusieurs facteurs éliminaient l'incohérence de principe: 1) le *follis* n'était plus la monnaie réelle qu'il avait été de 352 à 363; 2) après 363, il avait cessé d'être employé par le Code à l'échelle de tout l'Empire: les Orientaux, dans leur comptabilité, retrouvaient sans peine l'habitude de ne pas s'en servir; ou bien, comme tous, ils utilisaient de plus en plus le *solidus* et la silique d'or, ou bien, recourant à des unités de calcul qui, d'ailleurs, ne s'accordaient pas davantage entre elles, ils s'obstinaient à additionner talents ou myriades de deniers;<sup>10</sup> 3) dès lors, les contreparties en deniers n'étant plus perçues avec ce qu'elles impliquaient de proportions originelles, la partie occidentale disposait d'une monnaie de compte, le *follis*, et d'une monnaie réelle, le *nummus*, alias *Aes* 3, puis *Aes* 4. Dans ces conditions, pourquoi la parité n'aurait-elle pu être remaniée, de façon à ce que le *follis* valût 5 *nummi* ?<sup>11</sup>

---

majoration des pourcentages dans le cas de l'activation nucléaire (les physiciens admettaient cette imprécision sans conséquence numismatique); 1) 364-367 (Bastien, 1 ex. à 0,10 % d'AR); BN 16576, RIC IX, 12 VI a : 2,280 gr., 0,57 % d'AR, 13 mgr d'AR; 2) 367-375 (Bastien, 3 ex. à 0,11, 0,12, 0,17 % d'AR); BN 16629, RIC IX, 21 XXVIII a : 3,111 gr., 0,31 % d'AR, 9,7 mgr. d'AR (Add. NAC, 11, 1982: BN 1979 / 129, LBRC II 322, 1,870 gr. 0,23 % d'AR, 4,3 mgr. d'AR); 3) 378-383 (Bastien, 3 ex. à 0,06, 0,07 et 0,17 d'AR); BN 9640, RIC IX, 28 a 2: 5,186 gr., 0,28 % d'AR, 14,7 mgr. d'AR; BN 16745, RIC IX, 29 a: 2,886 gr., 0,28 % d'AR, 8,1 mgr. d'AR; BN 1975 / 293, RIC IX, 30 a : 1,422 gr., 0,8 % d'AR., 11,4 mgr. d'AR; 4) 383-386 (Bastien, 1 ex. à 0,04 % d'AR); BN 9856, RIC IX, 32,2 : 4,371 gr., 0,32 % d'AR, 13,9 mgr. d'AR.

<sup>9</sup> J.P.Callu, La politique monétaire des Empereurs romains de 238 à 311. Paris, 1969, p.365-367; ID., Une constante arithmétique dans la métrologie du Bas Empire, *Pact*, 5, II, 4, 1981, p.131-137.

<sup>10</sup> D.Sperber, Roman Palestine 200-400. Money and Prices, Ramat-Gan 1974, p.54. Le talent n'est pas un quotient rond de la myriade de deniers: 6,6.

<sup>11</sup> Art. cit. supra n.4, p.812, n.119; le tarif attendu aurait dû être d'un *follis* de peu au dessus de 2 *nummi*.

Simple hypothèse ? Peut-être pas, si l'on veut bien considérer l'attachement que portait la conscience métrologique collective au chiffre de 6 000. Cette somme, qui de tous temps avait défini en drachmes le talent, reçut au siècle de l'Empire chrétien une signification accrue, car, selon la tradition juive, elle totalisait l'*aetatem mundi*. Dans un texte souvent cité, Cassiodore le rappelle<sup>12</sup> et, en parallèle, livre une information dont doit se saisir le commentateur de l'*ostrakon* de Douch: "Les anciens ont voulu un sou de 6 000 deniers, sans doute pour que ce flan rond d'un métal étincelant ait comme un soleil d'or un contenu adapté à l'âge du monde". Les *veteres* cassiodoriens vivaient au IV<sup>e</sup> S.<sup>13</sup> A cette époque, par conséquent - et d'ailleurs Epiphane le corrobore en appelant le *solidus* un talent -,<sup>14</sup> la pièce au 1/72 e était tenue pour l'équivalent de 6 000 deniers, le mot *denarius* étant aux yeux des contemporains de Jérôme le synonyme de *nummus*.<sup>15</sup>

Un *solidus* de 6 000 *nummi* et un *nummus* de 6 000 deniers, la coïncidence ne saurait être fortuite: on a peut-être voulu déterminer une *reparatio monetae*, en faisant appel à un chiffre symbole de perfection.<sup>16</sup> Cela étant, pour un scribe égyptien, le sou égalant 6 000 x 6 000 x 4 : 6 000, c'est-à-dire 24 000 talents, la livre d'or atteignait les 1 728 000 talents. Une fois encore, les computations de R.Bagnall guident le raisonnement: post 375, le sou est estimé à 1 557 678 talents, post 385 à un minimum de 1 800 000 talents.<sup>17</sup> Dans la décennie 375-385, située elle-même dans la fourchette 360-390, précédemment ouverte par le prix de la viande,<sup>18</sup> comment ne pas penser à 379 ? Après Andrinople, l'*Aes* 3 recommence à sortir des ateliers orientaux et tout l'Empire, au revers des *Aes* 2, aspire à la *Reparatio Reipub*.<sup>19</sup>

Maintenant que le paysage potentiellement s'éclaire, il est loisible de revenir sur deux données qui ont scandé le développement de l'inflation dans les années 295 à 361: en 352, le

---

<sup>12</sup> Cassiodor., *Variarum* V, 1,10 (507-511) avec commentaire in *Caesarodunum* X bis, 1976, p.218, n.38.

<sup>13</sup> L.Ruggini, *Economia e Società nell' Italia Annonaria*, Milan, 1961, p. 349, n.413.

<sup>14</sup> Les dévaluations à Rome, 2, Rome, 1980, p.194, n..27.

<sup>15</sup> Hieron., *Ep.*, 22, 32 (384).

<sup>16</sup> Cassiodor., loc.cit.: *Senarium vero, quem non immerito perfectum antiquitas docta definit ...* ; déjà Macrobe, *Comment. in Somnium Scipionis* I, 12, attribuait au sénaire *variae ac multiplicis religionis et potentiae*.

<sup>17</sup> *Op. cit.*, p. 46-47 et 62.

<sup>18</sup> La comparaison interne des prix de l'or et de la viande prête à réfléchir, un sou de 24 000 permettant l'achat de 160 livres de viande à 150 talents l'unité. R.Bagnall dans la constitution de son index retient un prix plus soutenu à 128 livres par sou. En fait, l'amplitude est grande. Quand la tarification est haute, on atteint 83,3 livres dans l'Edit du Maximum en 301 ou 80, en 387, *Cod.Theod.*, 8,4,17, au profit des soldats d'Illyricum; quand elle est basse, on descend en 445, *Nov. Valent.* 13,4, à 270 livres, au profit de la population; en 363, sous Julien, quand le sou valait entre 1 000 (le chiffre de 357) et 1 200 *folles* (le chiffre de la réforme valentinienne) le prix de 6 *folles* pour la viande assurait à la monnaie d'or l'équivalence minimale de 166 livres en cette denrée (1 000 : 6). Voir encore S. Mazzarino, *Aspetti sociali del Quarto secolo*, Rome, 1951, p.214.

<sup>19</sup> *Nummus*, 2,1, 1978, p.99-119.; *BAR, Int. Ser.* 76, 1980, p.50 et 59, n.95.

P.Oxy. 2729 attribue au *solidus* un cours de 584 folles; en 357, il nous a paru que la courbe était montée à 1 000 folles.<sup>20</sup> Environ 20 ans plus tard, l'inflation de l'or présente un aspect ambigu. D'une part, la demande de métal jaune n'est pas devenue moins pressante, puisque les catégories privilégiées s'efforcent d'obtenir l'adération des annones naturelles,<sup>21</sup> mais de l'autre, on envisage dans la loi une baisse du sou, consécutive à l'augmentation de la masse de *solidi* sur le marché.<sup>22</sup> Ces tiraillements contraires ont pu se traduire par une résultante nuancée. Théoriquement, en choisissant le denier pour base du calcul, on aurait près d'une multiplication par 3 : de 12 500 000 en 357, le *solidus* aurait grimpé à 36 000 000 en 379. Mais il serait d'une logique trop absolue d'en déduire, à la seconde date, une estimation *ipso facto* à 36 000 000 : 12 500 = 2 880 folles.

Cette fois, pour le comprendre, c'est la projection en avant qui est nécessaire. En 494, le sou, en Afrique vandale, correspondait seulement à 1 400 folles.<sup>23</sup> La continuité économique, la contiguïté géographique ne plaident pas pour une singularité qui excluerait du débat la plus fameuse des Tablettes Albertini. Les numismates ont, au contraire, remarqué que, multiplié par 5, ce chiffre aboutissait au total tout à fait suggestif de 7 000.<sup>24</sup> De fait, 7 000 *nummi* est, en 445, le prix-plancher édicté par Valentinien III.<sup>25</sup> La province séparée s'est ainsi immobilisée dans la condition monétaire qui avait réglé le sort d'une espèce sur laquelle, d'ailleurs, les Vandales renonçaient à intervenir. Quasi certaine au Ve S., la parité du *follis* à 5 *nummi* pourrait bien avoir été en vigueur dès 379, avec un taux du *solidus* freiné à 1 200 folles, soit même pas la moitié de l'hypothèse théorique ci-dessus envisagée.

Reste une dernière observation à formuler: en 498, Anastase, suivi par les Vandales, provoque une révolution qui ouvre la voie au monnayage byzantin. *Follis* et *nummi* reçoivent des définitions qui n'ont plus rien à voir avec le denier. Ressuscité en Orient comme monnaie réelle, le *follis* s'accroche à la silique, en tant que fraction duodécimale; <sup>26</sup> quant au *nummus*, il rétrograde, tombant du 1/5e, au 1/40e du *follis*.<sup>27</sup> Les termes

---

<sup>20</sup> Art. cit. supra. n.4, p.580 et 582, 811 et 812, 7 300 000 d : 12 500 = 584 folles; RIC VIII, p.278, no. 313.

<sup>21</sup> Ktéma, 3, 1978, p.310, n.59.

<sup>22</sup> Cod. Iust. 11,11,2 (c. 371-373).

<sup>23</sup> Tablettes Albertini 217, l. 7-9.

<sup>24</sup> Libyca, 9, 1961, p.233; contra, mais à tort, Antiquités Africaines, p.282, n.8.

<sup>25</sup> Nov.Valent. 16,1.

<sup>26</sup> J.P.Callu, Le tarif d'Abydos et la réforme monétaire d'Anastase, Actes du 9ième Congr.Int. de Num., Berne, 1979 = Louvain-la-Neuve, 1982, 2, p.731-740.

<sup>27</sup> BSF Num, 29, 1974, p.551: après 498, talents et myriades de deniers semblent avoir disparu.



demeuraient mais prenaient leur sens dans la dépendance d'un sou d'or qui, au terme d'une progression contrôlée, doublait la valeur reçue en 379.<sup>28</sup>

Mêler talent, denier, *nummus*, *follis*, silique, *solidus* - et cette liste pourrait s'allonger -<sup>29</sup> rebute les Modernes, mais les Anciens ne devaient pas plus s'inquiéter de cette complexité que ne le firent, plus tard, les commerçants du Moyen Age. A Douch, l'isolément n'avait pas empêché que s'y diffuse l'hybridage du talent et du *nummus*. Mais il y a fort à parier qu'une innovation temporaire ne se serait pas acclimatée. Par delà la curiosité métrologique, il faut donc postuler la stabilisation générale du système monétaire. Au cours du marché, le sou pouvait se permettre quelques variations,<sup>30</sup> mais, au moins pendant plusieurs années, le paysan ou le soldat de l'Oasis, quand il tenait un *Aes* dans la main, put sur sa *potentia* échafauder des calculs simples qui engageaient l'avenir. La pyramide des équivalences n'était complète qu'en Egypte. Ailleurs, où le denier était sorti de la comptabilité, la construction enterrait son assise inférieure, sans que l'ordonnance des étages nobles, établie en proportion, en fût modifiée. Cette maîtrise des changes serait ainsi une preuve supplémentaire de la volonté de clarification qui a dû se manifester à l'initiative de la dynastie valentinienne.

Paris

J.P.Callu

---

<sup>28</sup> Empire d'Orient, 1 sou = 24 siliques x 12 *folles* x 40 *nummi* = 11 520 *nummi* (les Vandales, ayant un *follis* de 42 *nummi* pour, par approximation, obtenir une silique de 500 *nummi* et une sou de 12 000 *nummi* : les piécettes de 120 / 125 *nummi* furent émises en fonction de cette double option).

<sup>29</sup> Add., entre autres, l'argyron attesté en 352 par le P.Oxy. 2729 mais aussi par le tarif d'Anazarbe cf. G.Dagron et D.Feissel, Inscriptions de Cilicie, Paris 1987, p.174: dans les deux cas, ce pourrait être, conformément à la tradition grecque, un synonyme de *nummus*.

<sup>30</sup> E. Lo Cascio, Teoria e politica monetaria a Roma tra III e IV DC in, op.cit. supra n.4, p. 535-557 et 779-801.